

MISE EN DANGER D'AUTRUI

Par cindy0412 Postée le 25/05/2021 13:10

Bonjour, Je suis la fille d'une mère alcoolique, alcoolique depuis 15 ans environ. Les choses se sont dégradées au cours de ses 15 dernières années. Je pensais m'en être sorti moi, de cette codependance, mais ayant encore mon papa et ma petite sœur au foyer impossible de s'en défaire. Elle bois de l'alcool modifié, du parfum, pend des cachets par dessus tout ça, et hop un tour de voiture... Elle bois sans cesse, elle est violente et surtout à des troubles de la personnalité sur les dernières années, en une journée on voit 15 personnages. Elle voit le mal partout. Je suis maman à mon tour, j'essaye au mieux de protéger ma petite fille de tout ça, avec son papa mais pas toujours évident! Je ne sais plus quoi faire pour mettre en sécurité mon papa et ma sœur, et surtout quelle arrête enfin de mettre en danger TOUS le monde sur la route... Elle a pour l'instant eu énormément d'accident mais sans danger pour autrui elle c'est pour l'heure toujours accidentée seule. On l'avait fait hospitaliser car elle était raide et faisait des crises d'épilepsie, mais elle retourne la tête des psychologues on croirait quelqu'un de normal... alors que concrètement elle est tous sauf normale! Sa bipolarité nous met dans un réel danger, physique et psychique... mais que faire, les alcooliques sont protégés, aider mais les familles laisser à l'abandon complet... on ne peut rien faire 15 ans plus tard mon plus grand souhait sa mort! C'est dur de dire des mots comme ça, mais elle me détruit à petit feu! Me fait perdre goût à la vie! J'avais besoin d'en parler, je perd pied et la fin sera dramatique, c'est une chose sûre! Ma patience a des limites, sa violence et son état n'en ont pas! Merci de votre retour!!

Mise en ligne le 27/05/2021

Bonjour,

Nous comprenons tout à fait votre souffrance et votre détresse et nous l'entendons.

Comme vous l'exprimez à travers ce message, l'entourage souffre énormément d'une situation comme la vôtre. L'impuissance à laquelle vous faites face est très longue et douloureuse à accepter. S'il est vrai que les prises en charge pour l'entourage sont parfois moins développées que celles destinées aux consommateurs, elles existent toutefois.

La plupart des CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) reçoivent l'entourage pour du soutien psychologique parce que c'est nécessaire et légitime. Vous pourriez prétendre à un suivi dans ce type de structure sur votre territoire et ce, de façon non payante et confidentielle. Dans la mesure où vous ne nous avez pas communiqué votre lieu de résidence, nous ne pouvons vous proposer d'orientation géographique précise mais nous vous joignons en bas de page un lien vers notre outil de recherche « adresses utiles » afin que vous puissiez trouver un CSAPA proche de chez-vous. Il existe également des groupes d'entraide destinés à l'entourage comme Al-Anon dont vous trouverez également en bas de page le lien ainsi que celui menant vers notre forum pour l'entourage.

Par ailleurs, les hospitalisations en psychiatrie sous contrainte amènent parfois à la frustration que vous exprimez. Les effets de l'alcool se dissipent, il n'y a plus de raisons objectives de garder une personne hospitalisée contre son gré. On peut imaginer que votre mère soit dans un mal-être profond pour avoir ce genre d'agissements et il se pourrait que cela ne disparaisse malheureusement pas avec une hospitalisation de quelques semaines. Certains des troubles que vous décrivez pourraient effectivement nécessiter une aide psychique spécifique et vous pourriez aussi sur ce terrain trouver une écoute spécialisée, auprès d'une association comme l'UNAFAM (union des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) par exemple. Nous vous indiquons en bas de page un lien vers le site de cette association, qui s'adresse à l'entourage bien démunie dans ces situations.

En ce qui concerne les conduites alcoolisées et les mises en danger que cela représente, vous avez la possibilité d'écrire au préfet du département de votre mère pour lui faire part de la situation. Ce dernier est garant de l'ordre public et de la sécurité et pourrait éventuellement demander à votre mère de se soumettre à une visite médicale afin de vérifier son aptitude à la conduite automobile.

Enfin, compte-tenu de la teneur des mots que vous employez, nous vous invitons à continuer à vous exprimer sur ce sujet et ne pas rester seule, une aide soutenante existe et vous pouvez y prétendre. Sachez que vous, ainsi que votre père et votre sœur bien sûr, pouvez nous contacter par téléphone ou par chat pour un échange plus approfondi, nos écouteurs prendront le temps nécessaire afin de vous écouter et vous soutenir. Alcool info service est joignable tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé et anonyme) ainsi que par chat 7j/7 également.

Nous vous souhaitons sincèrement bon courage pour la suite.

Cordialement

En savoir plus :

- Forums Alcool info service
- Adresses utiles du site Alcool info service
- Al-anon
- Forums pour l'entourage

Autres liens :

- UNAFAM